

Carrillons, faites surtout du sport (plutôt collectif) mais ne vous mettez pas trop dans la tête d'apprendre à faire de la musique ! Voilà une des conclusions que l'on peut tirer du débat sur la situation du conservatoire de musique au conseil municipal de juin et de la vision de la majorité municipale.

En effet, l'adjoint aux finances a présenté une analyse détaillée (mais non fournie en commission préparatoire !) pour démontrer que tout nouvel inscrit à l'apprentissage individuel d'un instrument creuse inéluctablement le déficit de la mairie qui s'élève en 2014 à 441 000 euros pour 359 participants soit une subvention de 1229 euros par élève.

En dehors du fait que nous avons dû réagir en découvrant ces données en séance, nous avons redit que toutes ces mesures d'ajustement des tarifs se font trop vite (en 1 ou 2 ans), avec des hausses trop fortes et en remettant en cause la règle de progressivité essentielle pour assurer l'équité. Nous avons rappelé que, pour nous, une part incompressible du coût des services offerts, y compris pour ceux touchant aux pratiques culturelles, doit rester à la charge de la collectivité dans son ensemble via le paiement de l'impôt local.

Au conseil précédent, le maire avait déclaré que la période « d'opulence » pour les carrillons était révolue pour justifier ces augmentations « coup de massue » des tarifs publics locaux qui vont lourdement impacter le budget des familles. Nous sommes les seuls à avoir voté contre.

Bertrand Rabany, Lara Dussaussois, Didier Perrière

bertrand.rabany@wanadoo.fr

dperriere@cegetel.net